

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:-

DECRET N°74-271 du 14 octobre 1974

chargeant le Ministre de l'Information
et du Tourisme, de l'intérim du Minis-
tre des Transports, Postes et Télécom-
munications -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Ser-
vice rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des membres du Gouvernement et les décrets
modificatifs subséquents ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Pour compter du Lundi 14 Octobre 1974, le Capitaine Augustin
HONVOH, Ministre de l'Information et du Tourisme, assure l'intérim du Minis-
tre des Transports, Postes et Télécommunications, pendant l'absence du Capi-
taine Charles S. BEBADA.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 14 octobre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SPD 2
SGG 4 IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc. 4 DGP 2
SGAJL-INSAE 4 CNI 1 JORD 1